

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 17 FEVRIER 2014
DELIBERATION N°2014-2

OBJET : Compte-rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 12 décembre 2013.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du Conseil des études et de la vie universitaire lors de sa séance du 12 décembre 2013.

Fait à Tours, le 18 février 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT